

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

En exercice 27
Présents 23
Votants 26
Quorum 14

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202855-20261005-DCM_2026_10_16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/10/2026

L'an deux mille vingt six

Le : 05 octobre 2026

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
en Mairie, sous la présidence de Monsieur André GACHET, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 septembre 2026

PRESENTS : André GACHET, Florence PICHON, Alain RENE, Martine MEILLIER, Quentin ROURE, Isabelle ELVINGER, Philippe BERLANDE, Pierre GACHET, Jérôme ARCELIN, Corine JEAY, Hubert GODARD, Fabienne GIBASSIER, Annabelle BOURGIN, Marjorie COMBE, Jennifer CAPEL, Anna Paola ROYON, Magali ROUCHON, Jean-Baptiste CHAMBEFORT, Julien LOUAT, Laurent BRUYERE, Sandrine GRANGER, Laetitia PAYET, Nicolas LOPEZ.

ABSENTS : Sébastien DE ARAUJO, Jean-Philippe PELLEGRIN, Christelle MELI, Grégoire GRANGER.

POUVOIRS : Sébastien DE ARAUJO à Magali ROUCHON, Jean-Philippe PELLEGRIN à Sandrine GRANGER, Grégoire GRANGER à Laurent BRUYERE.

SECRETAIRE : Florence PICHON.

Délibération n°2026 10 16

OBJET : COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE.

Depuis le conseil municipal du 07 septembre 2026, quatre décisions ont été prises au titre de la délégation de pouvoirs accordée par le conseil municipal au maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

(2026/42) Décision de non-préemption (droit de préemption urbain) du 11/09/2026 : vente d'une maison sur la parcelle cadastrée section D n°2505 située «28 rue de la Varenne».

(2026/43) Décision de non-préemption (droit de préemption urbain) du 15/09/2026 : vente d'un terrain à bâtir sur la parcelle cadastrée section ZK n°61 située «46 rue de l'Heurt».

(2026/44) Décision de non-préemption (droit de préemption urbain) du 15/09/2026
: vente d'une maison sur les parcelles cadastrées sections E n°1005, E n°1006, E n°2717
et E n°2719 situées «28 rue Emile Reymond».

(2026/45) Décision de non-préemption (droit de préemption urbain) du 16/09/2026
: vente d'une maison sur les parcelles cadastrées sections D n°1539 et D n°1541 situées
«3 rue de Galavesse».

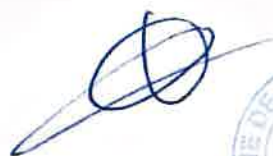
Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire.

Suivent les signatures,
Copie certifiée conforme,
Saint-Romain-le-Puy,
le 06 octobre 2026

Le maire,
André GACHET



Le secrétaire de séance,
Florence PICHON



Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le : 09.10.2026
Publié ou Notifié
le : 09.10.2026